

Acte Conventionnés	Tarif (€) (hors frais de déplacement)	Durée moyenne	Prise en charge par l'Assurance maladie €	
Consultation simple / Consultation de puériculture / Massage cicatrice césarienne	25,00	30mn	Hors 100 % maternité : 17,50 € (70% base SS) + 7,50 € part mutuelle 100 % maternité : 25 € (100 % base SS)	
Consultation allaitement	23+23+2 si domicile les 12 premiers jours À définir par la suite	1 h	Jusqu'à J12 : 100 % maternité : 25 € (base SS) et 23 € (70 % base SS) + part mutuelle	
Bilan Prénatal de Prévention	35,28	40 mn	Hors 100 % maternité : 24,70 € (70 % base SS) + 10,58 € part mutuelle 100 % maternité : 35,28 € (100 % base SS)	
Entretien Prénatal Précoce (EPP)	42,00	45 mn	Hors 100 % maternité : 29,40 € (70 % base SS) + 12,60 € part mutuelle 100 % maternité : 42,00 € (100 % base SS)	
Préparation personnalisée à la Naissance et à la Parentalité (PNP)	33,60 (individuel) 32,48 (2 à 3) 16,80 (4 à 6)	45 mn 1 h 30 1 h 30	33,60 € 32,48 € 16,80 €	100 % maternité : 100 % base SS
Entretien Post Natal Précoce (EPNP)	36,00	45 mn	25,20 € (70 % base SS) + 10,80 € mutuelle	
Séance de Suivi Post Natal	27,00 (individuel) 21,00 (2 à 3) 18 (4 à 6)	40 mn 1 h 30 1 h 30	18,90 € (70 % base SS) + 8,10 € mutuelle 14,70 € (70 % base SS) + 6,30 € mutuelle 12,60 € (70 % base SS) + 5,40 € mutuelle	

La plupart des actes peuvent être également être effectués à domicile

Acte Non Conventionnés	Tarif (€) (hors frais de déplacement)	Durée moyenne	Prise en charge par l'Assurance maladie €	
Consultation sommeil (0 / 6 ans)	60	1 h	Absence de Prise en charge par l'Assurance maladie Prise en charge possible par certaines mutuelles	
Consultation attachement ou Séance de psycho éducation	60	1 h		
Visite à domicile pour conseil aménagement et achat matériel	60	1 h 30		
Massage KOBIDO	50	1 h		

Lorsque les actes non conventionnés sont effectués à domicile, il n'y a pas de majoration tarifaire sur les communes limitrophes d'Antony (Chatenay, Verrières, Sceaux, Bourg-la-Reine, Massy, Fresnes), pour les autres communes, une majoration de 5 à 10 euros pourra être appliquée.

Les ateliers collectifs « cocon et papillons » peuvent, sous condition, donner lieu à une prise en charge au titre de l'assurance maladie. Dans le cas contraire, une participation de 15 euros vous sera demandée.